



**APPEL À PROJETS CARDIE - INNOVATION ET EXPÉRIMENTATION PÉDAGOGIQUE  
Année Scolaire 2026-2027**

Destinataires : Enseignants et enseignants-ressources du 1er degré, directeur d'école - conseillers pédagogiques - enseignants du 2nd degré - professeurs documentalistes - formateurs académiques – CPE - personnel de direction - directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques

Référence(s) : Cadre législatif : Chapitre IV : La recherche, l'expérimentation et la documentation pédagogiques - Articles L314-1 à L314-3 du code de l'Éducation, modifié par la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019

Dossier suivi par : M. Hervé Fourment, Conseiller Académique Recherche-Développement Innovation-Expérimentation Tel : 06 34 16 68 85 et Mme Céline Olivier chargée de mission auprès du Conseiller Académique Recherche-Développement Innovation-Expérimentation Tel : 04 42 93 88 14 - [ce.cardie@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.cardie@ac-aix-marseille.fr)

### 1. Contexte et objectifs

Pour libérer les initiatives et la créativité au service de la réussite des élèves et du développement professionnel des enseignants, la Cellule Académique Recherche, Développement, Innovation et Expérimentation (CARDIE) lance le premier appel à projets pour l'année scolaire 2026-2027.

L'objectif est de repérer, soutenir, accompagner et valoriser les initiatives innovantes et les expérimentations (au sens de l'article L.314-2 du Code de l'éducation) qui participent à la réussite, à l'équité et au bien-être de tous les élèves, tout en favorisant le développement professionnel des personnels.

### 2. Les axes thématiques prioritaires

Pour être éligibles, les projets devront s'inscrire explicitement dans l'une ou plusieurs des priorités suivantes :

- Formation des élèves aux savoirs fondamentaux
- Ouverture et enrichissement d'une culture générale
- Culture scientifique et égalité filles-garçons
- Pratiques pédagogiques numériques dont IA
- Bien-être et compétences psychosociales
- Ecole inclusive
- Orientation et parcours de l'élève
- Forme scolaire

### 3. Ce que l'accompagnement CARDIE vous apporte :

Déposer un projet auprès de la CARDIE permet aux équipes de bénéficier d'un accompagnement ciblé et adapté :

- L'ingénierie de projet : Un accompagnement personnalisé par un accompagnateur CARDIE dès la phase d'écriture, puis tout au long de l'année.
- L'adossement à la recherche : Une mise en relation possible avec des chercheurs pour outiller vos observations, adopter une méthodologie rigoureuse et évaluer les impacts de vos actions.
- Développement professionnel : Partage de pratiques et formation : Des apports ciblés (en lien avec l'École Académique de la Formation Continue - EAFC) pour répondre aux besoins de l'équipe.
- La valorisation et l'essaimage : Publication sur le site académique, opportunité de participer à la Journée Académique de la pédagogie, communication auprès du Bureau de l'innovation pédagogique (BIP) à la DGESCO, visibilité institutionnelle ...

#### 4. Modalités de candidature et calendrier

Dépôt des dossiers via un formulaire en ligne : <https://edurl.fr/depotprojetCARDIE>

Pour préparer la saisie d'un formulaire, une version texte est téléchargeable ici.

L'appel à projets est organisé en deux campagnes distinctes :

Étapes	Première campagne	Seconde campagne
Période de dépôt	Du 19 juin au 11 septembre 2026	Du 6 novembre 2026 au 15 janvier 2027
Commissions départementales de l'innovation	Du 28 septembre au 03 octobre 2026	Du 1er au 5 février 2027
Retours aux établissements	A partir du 12 octobre 2026	A partir du 15 février 2027

#### 5. Les critères d'éligibilité

Les dossiers seront étudiés par une commission départementale de l'innovation pilotée par la CARDIE et constituée d'un représentant des DSDEN, des inspecteurs référents des établissements concernés et d'un représentant de l'équipe pédagogique.

Les projets retenus répondront à plusieurs critères :

- s'inscrire dans les orientations de la circulaire de la rentrée 2026 ;
- témoigner d'un caractère innovant :
  - quelles améliorations significatives le projet apporte-t-il aux élèves en termes de connaissances et de développement des compétences ?
  - quelle évolution des pratiques professionnelles le projet apporte-t-il ?
  - quels changements entraîne le projet dans l'organisation du travail au sein de l'école/de l'établissement ?
- être porté par une équipe ;
- être validé par le supérieur hiérarchique ;
- disposer d'objectifs explicites ;
- prévoir une démarche d'évaluation ;

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le guide [Innover avec la CARDIE](#).

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*